



- 1 Tanger-Tétouan-Al Hoceïma
- 2 Oriental
- 3 Fès-Meknès
- 4 Rabat-Salé-Kénitra
- 5 Béni Mellal-Khénifra
- 6 Casablanca-Settat
- 7 Marrakech-Safi
- 8 Drâa-Tafilalet
- 9 Souss-Massa
- 10 Guelmim-Oued Noun
- 11 Laayoune-Sakia El Hamra
- 12 Dakhla-Oued Eddahab

© D.R.

plan national de l'eau. Les sociétés de développement local devraient notamment adapter l'offre à la demande selon les spécificités, les capacités et les besoins de chaque région.

Le projet devra, en outre, prendre en considération l'arrivée des acteurs privés dans la production de l'électricité appelés à jouer un rôle plus important sans oublier le changement annoncé au niveau de la loi sur les énergies renouvelables (ndlr: un avant-projet de loi est déjà prêt).

Autant dire qu'il s'agit d'un chantier assez complexe et de longue haleine. C'est pour cette raison que la DGCL compte se faire accompagner par des experts. Les responsables devraient ainsi miser sur l'expérience de Driss Benhima dont le parcours présente des atouts supplémentaires. En effet, l'ancien ministre et wali qui s'est converti dans le consulting depuis son départ à la retraite, était durant les années 90 le patron de l'ONE (Office national de l'électricité).

Son passage dans cet Office qui a fusionné depuis avec l'ONEP (Office national de l'eau potable) a connu plusieurs réalisations. Il a notamment mis en place les interconnexions électriques avec l'Europe, la privatisation de la Centrale de Jorf Lasfar, le premier parc éolien du Royaume à Tétouan sans oublier la première unité de stockage d'énergie par pompage turbinage (Afouer), le premier cycle combiné (Tahaddart) et la première centrale solaire (Ain Beni Mathar). Il fut également l'initiateur, en 1995, de l'effort d'accélération de l'électrification des zones rurales avec pour objectif de généraliser l'accès à l'énergie en 2010. Autant de réalisations qui jouent en sa faveur pour une collaboration avec la DGCL.



*Le choix de la création de SDL arrive à un moment où le pays déploie une stratégie ambitieuse au niveau énergétique ainsi que la mise en œuvre du plan national de l'eau.*

La Direction générale des collectivités locales pense à créer des SDL au niveau des conseils régionaux

## Eau et électricité : La gestion confiée aux régions

*Cette orientation est expliquée par la capacité des régions à mobiliser des fonds financiers relativement plus importants en comparaison avec les conseils communaux.*

Mohamed Badrane  
mbadrane@aujourd'hui.ma

La gestion de l'eau et de l'électricité se fera bientôt en mode régionalisation. En tout cas, il s'agit d'une orientation claire pour le transfert des compétences de la gestion de

l'eau et de l'électricité à des sociétés de développement local créées au niveau des conseils régionaux. Le projet est piloté par la Direction générale des collectivités locales

dirigée par la wali Khalid Safir. Le projet est à son premier stade mais le choix des conseils régionaux attire l'attention. Des sources expliquent cette orientation par la capacité des régions à mobiliser des fonds financiers relativement plus importants en comparaison avec les conseils communaux. Des fonds qui peuvent éventuellement leur permettre de s'impliquer dans les efforts d'investissements en matière d'eau et d'électricité. Rappelons qu'à Fès, le projet de la création d'une SDL a rencontré quelques difficultés liées notamment aux capacités financières de la commune de la capitale spirituelle.

Mais le volet financier n'est pas le seul argument puisque les responsables veulent accélérer à travers ce projet la mise en œuvre du processus de la régionalisation à travers le transfert de compétences plus importantes aux 12 régions du Royaume. Par ailleurs, le choix de la création de SDL arrive à un moment où le pays déploie une stratégie ambitieuse au niveau énergétique ainsi que la mise en œuvre du

## Climatisation urbaine dans les villes marocaines

Certaines villes marocaines pourraient bientôt se mettre à la climatisation urbaine à l'instar des grandes cités internationales comme Paris. Des contacts existent aujourd'hui et des expériences pilotes sont envisageables, notamment à Marrakech et Casablanca. Il faut préciser que la climatisation urbaine est une solution

adoptée dans certains pays pour éviter la montée des coûts liés à la climatisation individuelle. Il s'agit également d'une solution écologique réduisant ainsi l'empreinte carbone de gros consommateurs d'énergies comme les acteurs institutionnels. C'est le cas notamment dans la capitale française, où le réseau de froid urbain,

également appelé réseau urbain d'énergie frigorifique, est constitué d'équipements collectifs de production et de distribution d'eau glacée. Son développement repose sur la mutualisation des besoins de rafraîchissement des bâtiments parisiens. Ce réseau est géré par une filiale du Groupe Engie également présent au Maroc.



## Révision des tarifs de l'eau à l'étude



Alors que l'Etat planche sur un nouveau contrat programme avec l'ONEE, le ministère de l'équipement n'exclut plus une potentielle révision des tarifs de vente de l'eau potable aux clients. Une révision qui demeure toujours au stade du projet mais qui devrait se limiter en cas de son application aux tranches de consommation supérieure exemptant ainsi les tranches dites «sociales». Cela dit, les responsables demeurent silencieux concernant une éventuelle hausse de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur l'eau alors que cette hausse est systématiquement reportée à l'occasion des débats sur les lois de Finances au Parlement depuis quelques années. S'agissant des tarifs de l'électricité, les responsables assurent qu'il n'y a pas eu de hausse depuis celle actée en 2014 par le gouvernement de l'époque. Il faut préciser que l'eau et l'électricité sont facturées au Maroc selon le système des tranches. Les deux premières tranches dites sociales bénéficient d'une tarification moins importante que les autres tranches.